

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT QUARANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 11 mars 1986, à 10 h 30

Président : M. C. CLERCKX (Belgique)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID M. M. TEFIANI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. H. PETERS
<u>Argentine</u> :	M. M. CAMPORA M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R.A. ROWE
<u>Belgique</u> :	M. C. CLERCKX M. P. NIEUWENHUYS M. J.C. de BISSCHOP
<u>Birmanie</u> :	U TIN TUN U MYA THAN U HLA MYINT DAW AYE AYE MU
<u>Brésil</u> :	M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJLOV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. J.A. BEESLEY M. R.J. ROCHON M. A. DESPRES
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG M. HU XIAODI M. SUO KAIMING M. SHA ZUKANG Mme WANG JIYUN M. YANG MINGLIANG M. TAN HAN M. LIU ZHONGREN
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA Mme A.M. LUETTGEN DE LECHUGA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. F. MONIB
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOWITZ M. T. BARTHELEMY M. R. LEVINE M. J. GRANGER

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. JESSEL M. H. RENIE
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. N. WISNAMOERTI M. A.M. FACHIR M. R.I. HENIE M. HARYOMATARAM
<u>Italie</u> :	M. R. FRANCESCHI M. F. PIAGGESI M. G. ADORNI BRACCESI M. E. SIVIERO M. R. di CARLO
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. K. KUDO
<u>Kenya</u> :	M. D.D. AFANDE M. P.N. MWAURA
<u>Maroc</u> :	M. E.G. BENHIMA M. O. HILALE M. M.S. BENRYANE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. S-O. BOLD M. G. GONGOR
<u>Nigéria</u> :	M. B.O. TONWE M. B.A. ADEYEMI M. A.A. ELLA
<u>Pakistan</u> :	
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. R. MILDERS
<u>Pérou</u> :	M. J. GONZALES TERRONES
<u>Pologne</u> :	M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ M. J. DEMBSKI
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. I. VOICOU M. G. CHIRILA
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. D.A. SLINN M. J.A. GRAINGER
<u>Sri Lanka</u> :	M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS M. H. BERGLUND
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. B. BEDNAR
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.I. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. N.P. SMIDOVITCH M. G.N. VACHADZE M. G.V. ANISIFEROV
<u>Venezuela</u> :	M. O. GARCIA GARCIA Mme J. CLAUWAERT GONZALEZ
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIĆ
<u>Zaire</u> :	M. O.N. MONSHEMVULA
<u>Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. M. KOMATINA
<u>Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la 346ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément au programme de travail, nous poursuivons aujourd'hui l'examen du point 5 de l'ordre du jour de la Conférence : "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Tout représentant qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence pourra néanmoins et, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, le faire selon son souhait.

Je me propose également, conformément à ce qui a été convenu à la dernière séance plénière, de convoquer une réunion officieuse immédiatement après la conclusion de la liste des orateurs pour examiner les demandes d'Etats non membres qui souhaitent participer aux travaux du Comité spécial des armes radiologiques. Les projets de décision sur ces demandes ont été distribués par le Secrétariat au début de cette séance plénière. Nous pourrions également examiner, s'il y a lieu, d'autres questions d'organisation, et ensuite nous reprendrions la séance plénière pour formaliser tout accord qui serait conclu à la réunion officieuse.

Mesdames et Messieurs, nous avons sur la liste des orateurs les représentants du Mexique et du Canada, et je donne la parole au représentant du Mexique.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, j'invoque l'article 30 du règlement intérieur auquel vous venez de vous référer et mon intervention d'aujourd'hui aura pour objet principal la présentation du document CD/676 et de son annexe.

Il y a un peu plus d'un an, le 28 janvier 1985, les chefs d'Etat ou de gouvernement de six pays situés sur quatre continents distincts, Raúl Alfonsín, Président de l'Argentine, Rajiv Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, Miguel de la Madrid, Président du Mexique, Julius Nyerere, Président de la Tanzanie, Olof Palme, Premier Ministre de la Suède, et Andres Papandreou, Premier Ministre de la Grèce, ont signé dans la capitale indienne un instrument international très important connu sous le nom de Déclaration de Delhi.

Dans cette déclaration, les hauts dignitaires ont souligné la satisfaction avec laquelle ils avaient accueilli l'accord conclu à Genève, le 8 janvier 1985, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, de conduire des négociations bilatérales ayant pour objectif expressément déclaré de "prévenir une course aux armements dans l'espace et y mettre fin sur Terre", pour arriver en fin de compte à "éliminer les armes nucléaires dans tous les milieux".

Afin de souligner l'importance que cet accord revêt pour tous et l'intérêt avec lequel sera suivie l'évolution des négociations dans lesquelles, comme le déclare année après année l'Organisation des Nations Unies, sont en jeu non seulement les intérêts nationaux de deux Etats négociateurs, mais aussi les intérêts vitaux de tous les peuples du monde, les auteurs de la Déclaration de Delhi ont affirmé avec une franchise louable :

(M. Garcia Robles, Mexique)

"Nous attendons des deux principales puissances dotées d'armes nucléaires qu'elles se montrent de bonne foi fidèles à leur engagement et qu'elles procèdent à leurs négociations afin de parvenir au plus tôt à des résultats significatifs. Nous suivrons de près leurs travaux et nous espérons qu'elles tiendront la communauté internationale informée de leur état d'avancement. Nous soulignons que l'ordre du jour de ces négociations et leur aboutissement constituent un sujet de préoccupation pour toutes les nations et tous les peuples."

A la fin de l'année dernière, il s'est produit un autre fait encourageant : la tenue d'une réunion bilatérale des dirigeants des deux superpuissances qui, comme on le sait, a eu lieu à Genève du 19 au 21 novembre 1985. Conformément à ce qui est résumé dans la Déclaration commune publiée à l'issue de cette réunion, les deux parties ont réussi à se mettre d'accord sur divers points, parmi lesquels il vaut la peine de mentionner spécifiquement les suivants :

Conscientes de la responsabilité particulière qui incombe aux Etats-Unis et à l'URSS quant au maintien de la paix, les deux parties sont convenues "qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée"; elles ont souligné "à quel point il importait de prévenir toute guerre entre ces pays, qu'elle fût nucléaire ou classique", et elles ont proclamé qu'"elles ne chercheront pas à s'assurer la supériorité militaire".

S'agissant des négociations sur les armes nucléaires et spatiales, les deux dirigeants sont convenus "d'accélérer les travaux menés dans ce cadre en vue de s'acquitter des tâches énoncées dans la Déclaration commune soviéto-américaine du 8 janvier 1985"; ils se sont prononcés en faveur de "progrès rapides, en particulier dans les domaines où il existe un terrain d'entente, notamment sur le principe d'une réduction de 50 %, selon des modalités appropriées, des armements nucléaires des deux parties, et sur l'idée d'un accord intérimaire sur les missiles à moyenne portée. Lors de la négociation de ces accords, des mesures efficaces de vérification du respect des engagements souscrits seront arrêtées".

La déclaration commune à laquelle nous avons fait allusion précédemment comprend aussi un paragraphe rédigé comme suit :

"L'URSS et les Etats-Unis ont réaffirmé l'engagement qu'ils ont pris dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de poursuivre de bonne foi des négociations sur les questions de la limitation des armes nucléaires et du désarmement, conformément à l'article VI du Traité."

Les deux documents auxquels je viens de me référer, le communiqué bilatéral du 8 janvier et la déclaration commune du 21 novembre, contiennent sans aucun doute de précieuses conclusions et un attirant exposé de bonnes intentions. On peut évaluer de manière tout aussi positive le projet présenté dans l'importante déclaration du 15 janvier, où le Secrétaire général Gorbatchev a proposé un processus se déroulant sur 15 ans, en trois étapes, qui se terminerait à la fin du siècle par l'élimination totale

(M. Garcia Robles, Mexique)

des armes nucléaires et dont le contrôle serait effectué "à la fois par les moyens techniques nationaux et par des inspections sur place". Dans ce même ordre d'idées, il convient aussi de mentionner la proposition transmise par le Président des Etats-Unis au dirigeant soviétique, au cours de la seconde quinzaine de février, en ce qui concerne le début d'application du plan qui prévoit une réduction de 50 % des forces nucléaires offensives des deux parties et la négociation d'un accord sur les forces nucléaires de portée intermédiaire.

Toutefois, il convient de tenir compte à cet égard de ce que - comme l'ont exprimé les signataires de la Déclaration de Delhi dans le message commun daté du 28 février qu'ils ont adressé, il y a 10 jours à peine, aux dirigeants des deux superpuissances - il n'a "été encore convenu d'aucune mesure concrète susceptible de contribuer à 'prévenir une course aux armements dans l'espace et y mettre fin sur la Terre'". Cela est d'autant plus regrettable si l'on prend en considération ce qui est énoncé comme suit dans le même message commun - qui a été distribué ici, aujourd'hui, sous la cote CD/676 :

"Il s'agit d'une tâche de la plus extrême urgence pour l'avenir de l'humanité et c'est la survie même de notre planète qui est en jeu. Il ne saurait y avoir de sécurité pour le monde aussi longtemps qu'existeront les armes nucléaires. Nous vivons tous confrontés à l'horrible possibilité de notre extinction dans un holocauste nucléaire survenu par accident ou de propos délibéré. C'est pourquoi nous estimons qu'il nous appartient de faire l'impossible pour écarter cette menace et édifier un nouveau concept de sécurité mondiale exempte d'armes nucléaires."

Après avoir souligné que la nouvelle réunion au sommet, dont on pense qu'elle aura lieu au cours du second semestre de cette année, sera une "occasion cruciale" pour que les deux participants conviennent de "mesures concrètes visant à arrêter la course aux armements nucléaires", les auteurs du message dont la signification est, à mon avis, inversement proportionnelle à sa brièveté, exprimant leur conviction au sujet de la nécessité d'adopter des mesures propres à accroître la confiance, en commençant par une mesure qui, malgré sa modestie, ou peut-être précisément pour cette raison, pourrait se révéler d'une étonnante efficacité. L'adoption de cette mesure est suggérée dans le message de la manière suivante :

"Nous vous demandons instamment de n'autoriser aucun essai nucléaire dans les mois qui viennent d'ici la réunion au sommet. Nous sommes convaincus que ce geste sera perçu dans tout le reste du monde comme un signal qu'à cette réunion vous êtes tous les deux prêts à tirer des conclusions pratiques de votre déclaration commune à Genève, selon laquelle 'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée'.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Afin de dissiper tout doute éventuel au sujet du respect de l'interdiction et d'éventuelles violations, nous réitérons notre offre d'aider à vérifier tout arrêt des essais nucléaires. Cette assistance pourrait inclure des inspections sur place ainsi que des activités de surveillance aussi bien sur vos territoires que dans nos propres pays."

Comme on le voit, ce message ne pourrait être plus concret ni, en même temps, plus simplement rédigé. L'acceptation par ses destinataires en serait facilitée si ceux-ci méditaient le contenu du dernier alinéa, ainsi libellé :

"Une responsabilité majeure vous incombe pour garantir notre survie commune. Les hommes et les femmes du monde entier appuieront toute mesure que vous prendriez pour nous rapprocher de l'objectif consistant à affranchir notre planète de la menace d'une guerre nucléaire."

Le message commun que je viens de commenter a été approuvé, en ce qui concerne Olof Palme, quelques heures avant que le monde n'apprenne avec stupeur, indignation et tristesse son assassinat. C'est pourquoi j'aimerais conclure cette brève intervention en faisant miens les propos qu'a tenus ici, la semaine dernière, au nom de la Suède, Mme Maj Britt Theorin :

"Pour les dirigeants des puissances nucléaires, il n'est pas de meilleure façon d'honorer sa mémoire que d'agir : agir pour que soit conclu un traité d'interdiction complète et vérifiable des essais nucléaires; agir pour prévenir une course aux armements dans l'espace et pour y mettre fin sur la Terre; agir pour éliminer les armes nucléaires."

M. BEESLEY (Canada) (traduit de l'anglais) : A titre personnel et officiel, je tiens, Monsieur l'Ambassadeur à vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence en ce mois de mars. Je me joins à d'autres délégations pour saluer l'habileté avec laquelle vous et l'Ambassadeur Butler, qui n'est pas aujourd'hui des nôtres, avez conduit nos débats jusqu'ici. Comme beaucoup d'autres avant moi, je présente mes condoléances les plus sincères à la délégation suédoise et, par son intermédiaire, à la famille du Premier Ministre Olof Palme. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration que vient de faire le distingué représentant du Mexique, à ce que nous comprenons, l'un des derniers actes officiels de M. Palme a été de signer le document qui nous a été présenté aujourd'hui avec tant d'éloquence. Par ses indiscutables qualifications, M. l'Ambassadeur Garcia Robles était tout naturellement désigné pour présenter le document signé de la main de ce grand homme d'Etat.

Cet assassinat insensé, qui nous prive tous de l'un des plus éminents hommes politiques de notre temps, un homme qui a tant fait pour la cause de la paix, de la justice et des droits de l'homme, doit servir à renforcer notre détermination de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à la Conférence du désarmement.

Je voudrais aujourd'hui parler très brièvement de trois des points les plus importants de notre ordre du jour, à savoir le point 4 : Armes chimiques, le point 5 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace, et le point 1 : Interdiction des essais nucléaires.

(M. Beesley, Canada)

On se rappellera que j'ai présenté la position canadienne sur les aspects fondamentaux de chacun de ces points dans ma déclaration, en séance plénière, du 4 février 1986. Aujourd'hui, je traiterai du genre de mesures concrètes que la Conférence du désarmement pourrait et, à notre avis, devrait, prendre sur chacun de ces points, en tenant compte du fait que l'examen, la discussion ou la négociation en sont, dans chaque cas, à un stade différent.

Pour ce qui est du point 4 : Armes chimiques, il est tout à fait clair que la Conférence a plus progressé dans ses travaux relatifs à la convention générale sur les armes chimiques que sur n'importe quel autre point de son ordre du jour. Il est donc encourageant, sans que cela soit surprenant, que nous ayons pu rétablir le Comité spécial des armes chimiques, sur lequel la Conférence était tombée d'accord à la fin de la dernière session. Néanmoins, cela ne devrait pas nous valoir de satisfaction spéciale. A l'ouverture de cette session voici plus d'un mois, il y avait parmi nous un regain d'espoir quant aux perspectives de progrès dans ces négociations. Les récentes informations sur une utilisation renouvelée d'armes chimiques, qui ont incité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à entreprendre une enquête, auraient dû nous inciter davantage à chercher d'urgence à réaliser des progrès.

Dans ma déclaration du 4 février, j'ai annoncé notre intention de soumettre des documents ayant pour objectif de faire progresser la négociation d'un traité général sur les armes chimiques. J'informe maintenant la Conférence que le document canadien intitulé Handbook for the Investigation of Allegations of the Use of Chemical or Biological Weapons (Manuel pour les enquêtes sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques) a été remis aujourd'hui au secrétariat pour distribution aux délégations. Comme je l'ai déjà dit, il identifie les procédures et le matériel à utiliser et propose des formulaires types qui pourraient contribuer à rendre aussi concluants, convaincants, objectifs et impartiaux que possible les résultats d'une enquête sur des allégations d'utilisation d'armes chimiques. Il reflète l'expérience et les compétences techniques du Canada mais reconnaît aussi et met à profit les importantes contributions apportées par plusieurs autres pays, en particulier la Suède, la Norvège et la Finlande, qui effectuent de vastes recherches dans ce domaine.

Il est dit, dans l'introduction à ce document : "Un tel manuel est aujourd'hui utile, aussi bien dans le contexte de l'autorité accordée au Secrétaire général par la résolution 37/98 D que dans celui de la Charte des Nations Unies, il devrait aussi se révéler utile à l'avenir dans le contexte d'un régime de vérification qui ferait partie d'une future convention sur les armes chimiques qui fait actuellement l'objet de négociations à la Conférence du désarmement". Comme certaines délégations le savent, ce Manuel a déjà été soumis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Il y a lieu de noter que ce Manuel ne traite pas des procédures et des critères qui aboutissent au déclenchement d'une enquête. Cette question reste un sujet de négociation des plus activement examinés à la Conférence du désarmement. Notre étude, qui porte sur ce que les enquêteurs devraient savoir et faire lorsqu'on leur demande d'appliquer une décision les appelant à mener une enquête, indique entre autres les procédures qui pourraient être appliquées et le matériel qui pourrait être nécessaire.

(M. Beesley, Canada)

La délégation canadienne présentera aussi prochainement au groupe de travail concerné un document de travail technique traitant de l'identification des substances chimiques. Elle y proposera une méthode d'identification des substances chimiques fondée sur les numéros de fichier du Chemical Abstract Service, qui pourrait être fort utile pour réduire l'ambiguïté dans le processus d'identification et aider à simplifier et normaliser, le cas échéant, la circulation des données liées à l'application de la Convention, grâce à une pleine utilisation des méthodes informatiques dont on dispose maintenant pour inventorier ce qui se publie dans le domaine de la chimie.

En outre, comme je l'ai mentionné dans ma précédente déclaration, nous distribuerons aussi pour aider les délégations dans leur travail, un recueil indexé de tous les documents sur les armes chimiques parus de 1983 à 1985.

Dans ce contexte, j'aimerais féliciter la délégation du Pakistan du sérieux avec lequel elle a abordé, dans un document de travail récent - le premier présenté cette année au Comité spécial des armes chimiques - certaines des questions cruciales qui se posent à propos de la future convention sur les armes chimiques. Nous avons en particulier pris note, dans ce document, de la déclaration selon laquelle une utilisation d'armes chimiques serait considérée comme étant l'infraction la plus grave à la Convention. Le Gouvernement canadien partage ce point de vue.

Pour ce qui est du point 5 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace, nos travaux sont loin d'avoir progressé autant que les négociations sur les armes chimiques. Nous avons déjà dit, dans notre déclaration du 4 février, que nous devrions parvenir rapidement à un accord sur le renouvellement du mandat de l'année dernière. Je n'ai pas l'intention de réexposer nos vues sur cette question. Je voudrais simplement annoncer que la délégation canadienne a communiqué au secrétariat, pour distribution à toutes les délégations, un recueil des documents de la Conférence du désarmement paru en 1985 sur cette question. Nous pensons qu'une analyse de cette documentation fera apparaître non seulement que la Conférence a déjà accompli beaucoup de travail utile en dégageant les problèmes complexes que pose cette question, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour analyser le régime juridique et identifier toute lacune éventuelle. Il est nécessaire que les délégations étudient les questions répertoriées dans ce recueil. Si certaines d'entre elles ne sont pas d'accord sur tel ou tel autre aspect des documents de travail canadiens ou britanniques présentés en 1985 au sujet du régime juridique, elle devrait nous le faire savoir, de préférence au moyen de documents de travail. Ces considérations, selon nous, ne font que souligner l'importance qu'il y a à se mettre d'accord le plus tôt possible sur un nouveau mandat afin de pouvoir se consacrer pleinement à des travaux de fond concrets. Dans l'intervalle, nous devrions tous nous préparer à la tâche.

La troisième question que je souhaiterais évoquer, et qui est peut-être la plus importante, concerne le point 1, relatif à l'interdiction complète des essais nucléaires. Le grand nombre de déclarations faites ces dernières semaines montre que la plupart des délégations partagent notre opinion quant à l'importance de cette question. Cependant, il n'a pas été possible de créer un organe subsidiaire qui permettrait d'entamer des travaux concrets, notamment sur des éléments tels que la portée, la vérification et le respect. Plusieurs documents de fond ont été présentés sur divers aspects d'une interdiction complète des essais, mais nous n'avons même pas commencé à les examiner de façon approfondie. L'un des aspects les plus importants évoqués dans

(M. Beesley, Canada)

les déclarations et les documents de travail sur cette question a trait à la vérification sismologique. Il existe de nombreux points d'entente dans ce domaine, que les travaux intensifs du Groupe d'experts scientifiques ont permis de dégager au cours des années. Je voudrais maintenant annoncer que la délégation canadienne met directement à la disposition des autres délégations une brochure récemment publiée par le Département des affaires étrangères du Canada au sujet de la vérification sismologique. Bien qu'il ait été publié principalement à l'intention du public canadien, ce document est le résultat de recherches considérables, il est fondé entièrement sur des avis scientifiques et est destiné à donner des éclaircissements utiles sur certains problèmes liés à la vérification sismologique.

Le but que nous visons en distribuant cette brochure est simple. La réalisation d'une interdiction complète des essais est un objectif fondamental pour le Canada, qui s'est particulièrement occupé de la vérification, problème central dans lequel la technologie sismologique est un élément clef. Depuis 1976, des scientifiques canadiens participent aux travaux du Groupe spécial d'experts sismologues de la Conférence du désarmement, qui étudie les aspects techniques d'un échange mondial de données sismologiques. Les participants canadiens à ce Groupe vont précisément présenter un nouveau document de travail au cours de la session actuelle du Groupe.

L'activité la plus récente du Groupe a consisté à effectuer et à évaluer un essai technique de grande portée auquel ont participé 31 Etats. Ce travail fait l'objet d'un rapport détaillé qui est actuellement en cours d'établissement à l'intention de la Conférence du désarmement. L'essai a montré qu'un certain nombre de problèmes techniques doivent être étudiés plus avant par le Groupe. Le Canada appuie vivement la poursuite de ces travaux, la brochure canadienne donne une idée de la valeur et de l'importance de ceux-ci et de la nécessité de les poursuivre.

Dans ce contexte, je voudrais également informer la Conférence du désarmement que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le Très Honorable Joe Clark, a annoncé le 7 février que le Gouvernement canadien avait décidé de consacrer pour la période 1986-1989 un montant de 3,2 millions de dollars au perfectionnement de la station sismologique canadienne de Yellowknife afin d'apporter une contribution importante à la surveillance d'une éventuelle interdiction complète des essais nucléaires. Yellowknife a été reconnu comme un emplacement particulièrement favorable pour la surveillance des événements sismiques mondiaux, y compris les essais nucléaires souterrains. La modernisation et la valorisation de cette station complexe, qui comprend une série de sismomètres à courte et longue période, permettront au Canada de collaborer à un système international qui constituerait un élément essentiel de la surveillance d'une interdiction complète des essais négociée et qui disposerait des techniques les plus modernes. Le Canada utilisera les moyens perfectionnés de cette station pour aider le Groupe d'experts sismologues à élaborer les normes et les spécifications relatives aux stations sismographiques qui participeront à la surveillance sismologique d'une interdiction complète des essais.

Nous nous efforçons de démontrer par des actes plutôt que par des discours le sérieux avec lequel nous envisageons la vérification - que nous ne considérons pas comme un obstacle, mais comme une partie de la solution.

(M. Beesley, Canada)

Nous espérons que l'analyse des trois documents que j'ai mentionnés dont chacun diffère considérablement des autres, fera apparaître des possibilités concrètes de progresser à la Conférence, quel que soit le stade de nos délibérations ou de nos négociations.

Nous voulons espérer que les délégations mettront à profit cette occasion d'examiner les documents présentés par nous-mêmes et par d'autres. Cependant, nous continuons à appuyer fermement la poursuite de nos efforts collectifs pour parvenir à un accord sur les mandats relatifs à l'espace et à l'interdiction des essais nucléaires, et nous serions très déçus si ces efforts n'aboutissaient pas dans l'un et l'autre cas. En effet, on ne peut vraiment tirer parti des documents canadiens et de ceux qui ont été présentés par d'autres délégations que si des organes subsidiaires sont créés pour les étudier et les examiner. Nous pensons également qu'il serait utile que les délégations qui n'ont pas encore présenté de documents de travail, mais qui seraient à même d'en établir, envisagent de le faire.

Les contributions susmentionnées aux travaux de la Conférence du désarmement ont entraîné des frais pour le Canada, mais leur coût a été très faible pour le secrétariat. C'est que nous avons tenu compte des déclarations récentes du Secrétaire général de la Conférence sur la situation financière, nous espérons que, tenant compte, elles aussi, des observations du Secrétaire général Komatina, d'autres délégations prendront des mesures analogues.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la Présidence.

Je n'ai pas d'autres orateurs sur notre liste. D'autres délégations désirent-elles prendre la parole ? Le représentant de la République démocratique allemande.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Les débats à la Conférence ont amené ma délégation à conclure qu'il existe une large entente concernant l'importance et l'urgence de faire en sorte qu'un comité spécial commence de travailler sur le point 1 de l'ordre du jour, l'interdiction des essais nucléaires. Cela a même été souligné de nouveau dans les deux déclarations que nous avons entendues ce matin. A ce propos, je vous serais très reconnaissant si vous pouviez nous faire part de vos projets en ce qui concerne la poursuite de consultations intensives sur ce sujet extrêmement important.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et je voudrais, en tant que Président, lui répondre aussitôt. J'avais l'intention, lors de notre réunion officieuse de tout à l'heure, de faire quelques observations sur l'état d'avancement de nos travaux. Mais puisque la question est soulevée en séance plénière, j'en profiterai pour le faire immédiatement.

Il est de fait qu'après un mois et demi de réunions plénières notre Conférence a encore à régler un certain nombre de questions très importantes relatives à l'organisation de nos travaux. Il y a toujours un certain nombre d'organes de travail qui doivent être créés pour permettre d'entamer nos travaux conformément au programme de travail que nous nous sommes fixés nous-mêmes. Il n'est pas sain pour notre Conférence que ces questions

(Le Président)

s'enlisent dans l'immobilisme. C'est pourquoi je voudrais lancer à la Conférence un appel pour demander que des initiatives soient prises à cet égard. J'ai fait, en ce qui me concerne, un tour d'horizon dont il résulte que les délégations et les groupes déclarent rester sur leurs positions, mais dont il s'est dégagé une volonté de flexibilité générale. Une volonté de flexibilité qui devrait augurer favorablement de la suite de nos travaux et de la façon dont il convient de résoudre les questions toujours en suspens, et qui, en tout cas, m'autorise, me semble-t-il, à adresser à la Conférence un appel pour que nous ne continuions pas à stagner. Pour ma part, je suis à la disposition de toute délégation qui le désirerait pour toute conversation et pour tout contact sur le plan strictement bilatéral. D'autre part, je maintiendrai un contact suivi et régulier avec les coordonnateurs de groupes lors des réunions de coordination du mercredi après-midi, afin de pouvoir déceler le moindre progrès qui se ferait au sein des délégations et des groupes. Enfin, j'entamerai des consultations avec les coordonnateurs de sujets aussitôt que j'aurai été informé de la part des groupes, ou même d'une délégation, d'une initiative quelconque donnant au Président l'occasion d'aborder le fond des problèmes. C'est ainsi que je considère que la Présidence peut contribuer à résoudre les problèmes encore en suspens et qu'il convient, je le répète, de résoudre le plus rapidement possible et pour lesquels je lance à la Conférence l'appel à l'initiative tel que je viens de le formuler.

D'autres représentants désirent-ils prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, je suggère de suspendre la séance plénière et de tenir une réunion officieuse d'ici quelques minutes afin d'examiner les demandes d'Etats non membres concernant leur participation aux travaux du Comité spécial des armes radiologiques.

La séance est suspendue à 11 h 35, elle est reprise à midi.

Le PRESIDENT : La 346ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

Après notre échange de vues à la réunion officieuse, nous devons prendre des décisions au sujet des demandes des Etats non membres de la Conférence qui souhaiteraient participer aux travaux du Comité spécial des armes radiologiques. Nous avons reçu des demandes des Etats suivants : Norvège, Finlande, Portugal, Grèce, Turquie, Suisse et Espagne. Nous examinerons ces demandes une par une, dans l'ordre dans lequel elles sont parvenues au secrétariat.

Je présente à la Conférence pour décision le document CD/WP.222 1/ concernant la demande de participation de la Norvège. S'il n'y a pas d'objections je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le document CD/WP.223 2/ concernant la demande de participation de la Finlande. S'il n'y a pas d'objections je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je présente à la Conférence pour décision le document CD/WP.224 3/ concernant la demande de participation du Portugal. S'il n'y a pas d'objections je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le document CD/WP.225 4/ concernant la demande de participation de la Grèce. S'il n'y a pas d'objections je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le document CD/WP.226 5/ concernant la demande de participation de la Turquie. S'il n'y a pas d'objections je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le document CD/WP.227 6/ concernant la demande de participation de la Suisse. S'il n'y a pas d'objections je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Enfin, je présente à la Conférence pour décision le document CD/WP.228 7/ concernant la demande de participation de l'Espagne. S'il n'y a pas d'objections je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Mesdames et Messieurs, comme il n'y a pas d'autres affaires à traiter je me propose de lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 13 mars 1986, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 5.

NOTES

1/ "En réponse à la demande de la Norvège (CD/655) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Norvège à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 7 de son ordre du jour."

2/ "En réponse à la demande de la Finlande (CD/656) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Finlande à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 7 de son ordre du jour."

3/ "En réponse à la demande du Portugal (CD/657) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Portugal à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 7 de son ordre du jour."

4/ "En réponse à la demande de la Grèce (CD/658) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Grèce à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 7 de son ordre du jour."

5/ "En réponse à la demande de la Turquie (CD/659) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Turquie à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 7 de son ordre du jour."

6/ "En réponse à la demande de la Suisse (CD/663) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Suisse à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 7 de son ordre du jour."

7/ "En réponse à la demande de l'Espagne (CD/665) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Espagne à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 7 de son ordre du jour."